

Compte-rendu du conseil d'école du Jeudi 12 février 2015

Etaient présents :

Inspection éducation nationale : Excusée : Mme Neplaz

DDEN : Mr Fritz

Municipalité : Mr Nicolas, Mr Josse

Excusé : Mr Quintard.

Centre de loisirs

Me Oges

ATSEM maternelle : Mmes Kozik, Hercé

Excusée : Me Garrigou

Enseignants Elémentaire :

Monsieur Fortant (CE1), Mmes Bernaud (CEP), Le Doaré (CE2/M1), Boullard (CE2),

Leblanc (CM1/CM2), Bodénant (CP/CM2)

Excusée : Me Cardon,

Enseignants Maternelle :

Mmes Catinot (PS), Mme Mimouni Moinard (MS/GS), Mme Badoux (MS/GS)

Parents : Titulaires élém : Mmes Béjeau, Righélé, Stupnicki, Vieira Reis

Parents : Suppléants :

Parents : Titulaires maternelle : Mr Millet, Mme Raulin,

Parents : Suppléants : Mmes Durieux, Boutan

Parents excusés : Mmes De Oliveira, Hamelin, Walraeve

.....
Présentation de Mr Fritz nouveau DDEN (délégué départemental de l'Education Nationale). Mr Fritz a été nommé sur la partie nord de la circonscription de la Ferté Alais. Il est représentant de l'Education Nationale. Il assiste aux conseils d'Ecoles. Son rôle est d'écouter les différentes parties présentes dans les conseils (Parents-Enseignants-Municipalité.), d'aider les interlocuteurs à trouver des solutions ensemble en rappelant la position de l'Education Nationale.

1) **Désignation du secrétaire de séance** : Mr Fortant, Me Catinot

2) **Communication entre parents et parents élus :**

Une boîte à lettres a été installée dans les halls d'entrée des écoles. Elle est destinée à recueillir les courriers des familles à l'attention des parents élus. Les parents de l'école élémentaire souhaiteraient que la boîte à lettres soit placée à l'extérieur pour un accès plus aisé et plus confidentiel. Mr Fortant n'y est pas très favorable et explique son point de vue. Une réponse sera apportée à la demande des parents après réflexion sur un nouvel emplacement qui évitera toute confusion. Le compte rendu des conseils d'école est désormais consultable sur le site de la mairie et reste affiché à l'entrée des écoles. Il ne sera plus distribué dans les cahiers de liaisons.

Présentation de la charte du conseil municipal d'enfants : A la rentrée scolaire 2015 -2016 sera installé un conseil municipal d'enfants.

En préambule, Mr Fortant fait part aux représentants de la municipalité d'une maladresse observée dans la rédaction du compte-rendu de la commission qui s'est réunie en mairie le 29 Janvier. Mr Fortant était présent à cette commission afin de représenter l'école Le compte-rendu ne faisait pas apparaître l'adhésion de l'équipe enseignante à ce projet mais soulignait davantage son absence à la réunion malgré la présence de Mr Fortant. Monsieur Josse, représentant de la municipalité, présente ensuite le projet de charte précisant les modalités de fonctionnement et de mise en place du CME qui concernera les enfants de CM1 et CM2. Le Conseil Municipal d'enfants sera un lieu d'expression et d'échange qui permettra aux enfants d'être acteurs dans le village, de découvrir la vie de la commune et de réaliser des projets, tout en favorisant leur apprentissage de la citoyenneté Les enfants débattront en commission sur des sujets tels que : Environnement, Écologie et Sécurité, Citoyenneté et Solidarité, Sport, Santé et Culture.

Ils seront aidés par une équipe d'accompagnement.

Les jeunes conseillers seront par ailleurs membres de droit de la commission des menus, Ils seront également tenus de participer aux différentes cérémonies commémoratives : 11 novembre, 8 mai, 18 juin.

Durant la campagne des élections les enseignants laisseront un temps de parole aux candidats afin de présenter à leurs camarades leur programme et leur motivation. Le projet sera présenté aux enfants concernés au mois de juin afin d'organiser les élections qui devront se dérouler sans doute au mois d'octobre au plus tard. Mr Fortant précise que ce projet est en adéquation avec les objectifs de l'Education Nationale qui souhaite redonner une place prioritaire à l'éducation morale et civique. Enfants et familles seront mis au courant des détails du projet de CME d'ici la fin de cette année scolaire. Mr Fritz rappelle les limites à bien respecter entre la part qui peut être gérée par les enseignants et celle qui est vraiment du ressort de l'équipe d'accompagnement dans le cadre d'un CME. Les parents élus déplorent le fait de ne pas avoir été associés à cette rédaction et demandent communication de la charte avant sa validation au conseil municipal.

3) Bilan de coop

En élémentaire :

Année scolaire 2013/2014 : 6940.59€ de recettes et 7439.10€ de dépenses. Mr Fortant présente les différentes dépenses et recettes qui composent le bilan de coopérative.

En maternelle :

Année scolaire 2013/2014 : 7736.54 de recettes et 7550.03 de dépenses

A la rentrée de septembre 2014, le solde de la coopérative s'élevait à 2029.88 €. Au 31/12/2014, il s'élève à 1255.37€.

Cette année les dons des parents pour la coopérative scolaire ont été de 1345 € pour les 3 classes. Cet argent est investi pour des sorties (POMOCHAN...), un spectacle de Noël offert aux enfants en décembre, des abonnements de livres pour les classes, le père Noël qui passe dans les classes et toutes manifestations organisées par l'école (Grande Lessive, chorale et buffet de Noël, Carnaval...). Les photographies individuelles ont rapportées à l'école, après paiement du photographe, 534.87 €.

Me Catinot remercie vivement les familles pour leur participation.

4) Ambiances de cour et gestion des conflits.

Les directeurs sont interpellés par les parents d'élèves sur les problèmes de gestion des conflits pendant les temps de récréations. Il est rappelé que les récréations sont surveillées par 2 enseignants de service. Globalement les temps de récréations sont apaisés. On ne peut cependant pas éviter tous les conflits inhérents à la nature humaine des enfants qui apprennent la vie en collectivités. Des disputes, des mots blessants, voire des gestes incontrôlés peuvent surgir à tout moment. Chaque fois que des faits sont observés ou rapportés, il est de la responsabilité des enseignants d'intervenir, de recadrer, de dialoguer avec les enfants, de réconcilier et à défaut de réponse satisfaisante de sanctionner. Les sanctions peuvent être de différentes natures selon l'importance des faits : Mise à l'écart sous surveillance, points retirés sur le permis du citoyen ou dans le tableau de comportement, punition éducative, travail d'intérêt général... L'arsenal est large et proportionnel à l'importance de l'incivilité. Les parents, de plus en plus, interviennent dans la gestion des conflits. Un dialogue respectueux avec les familles et les enseignants permettraient de mieux comprendre les sanctions. Soyez assurés que l'équipe éducative garde le souci de maintenir le bien vivre ensemble.

5) Transmission des livrets LPC :

En maternelle les livrets des GS sont donnés 2 fois durant l'année scolaire au cours d'une réunion de remise des livrets avec les parents en février et avec quelques familles ciblées en juin.

En élémentaire, certains parents souhaitent une remise des livrets de compétences trimestriels à l'école avec entretien avec l'enseignant. Les enseignants ne souhaitent pas organiser cette remise de livret de manière systématique avec tous les parents. Ils préfèrent consacrer plus de temps d'échanges avec les parents des enfants qui connaissent de grandes difficultés scolaires. Les enseignants restent toutefois disponibles pour les parents qui souhaitent les rencontrer.

6) Plan Vigipirate

À la suite de l'attentat survenu le 7 janvier 2015 au siège du journal Charlie Hebdo à Paris, le Premier ministre a décidé d'élever le dispositif Vigipirate au niveau "alerte attentat" en région Île-de-France. Suite à l'activation du niveau "alerte attentat" du plan VIGIPIRATE il a été demandé d'observer, les consignes suivantes : - strictement limiter les déplacements aux activités habituelles et inscrites à l'emploi du temps des élèves (activités sportives hors rencontres entre établissements, restauration à l'extérieur, etc.) ;

Mise à jour du 26 janvier 2015 relative aux déplacements scolaires

Le dispositif Vigipirate "Alerte attentat" est maintenu en Ile-de-France.

Tous les déplacements scolaires exceptionnels, à destination ou en transit par l'Ile-de-France, sont de nouveau autorisés sous réserve d'une déclaration aux autorités académiques qui, en lien avec les préfets de département, peuvent décider de l'annulation ou du report de ce déplacement si les circonstances l'exigent.

Pour l'ensemble du territoire national, il est demandé de veiller à la stricte application du contrôle d'accès des établissements.

Les écoles de Vert le Grand ont mis en place de nouvelles dispositions : En maternelle l'accueil ne se fait plus dans les classes mais à l'entrée de l'école. Mme Catinot précise que les conditions d'accueil sont liées à une décision municipale, En cas d'allègement du dispositif, Mr Le Maire informera l'école d'éventuels changements quant aux modalités d'entrée dans les locaux scolaires.

Dans les deux écoles toutes les portes d'accès restent fermées pendant le temps scolaire. Le dispositif VIGIPIRATE s'applique également au temps périscolaire : TAP, Cantine, Etude, Centre de loisirs et garderie.

Incidences sur les sorties scolaires : Madame Neplaz, Inspectrice de l'éducation Nationale donne un avis favorable pour les sorties prévues à l'école élémentaire car elles ne sont pas situées à Paris ni dans des lieux publiques parisiens. Pour l'organisation du carnaval elle précise qu'il faut se fier aux décisions du maire qui devra prendre les mesures de sécurité nécessaires. Quant aux sorties prévues au musée de la grande guerre à Meaux le Directeur Académique après avoir émis un avis réservé, la sortie est finalement autorisée.

7) Activités du temps du midi :

Depuis plusieurs semaines les activités du temps du midi se sont arrêtées. Mr Fortant précise qu'il s'en est inquiété et qu'il a demandé à la mairie des explications. Mr le Maire, en réponse au courrier informe que celles-ci ne sont pas supprimées, mais momentanément interrompues le temps de s'organiser suite à l'absence de longue durée de l'un des agents.

De plus il souhaite profiter de cette interruption pour réorganiser les activités sportives de façon à ce qu'il n'y ait pas doublon avec celles organisées dans le cadre des TAP. Mme OGES signale que la suppression des activités du midi est due au départ en congés de maternité d'un des encadrants. Actuellement, la mairie cherche un remplaçant. Les activités du midi reprendront début mars. Les enfants pourront s'inscrire aux activités à chaque début de séance (2 groupes de 24 enfants).

Mr Fortant réaffirme l'intérêt indiscutable de l'organisation d'activités sur la pause méridienne. Depuis des années les activités menées recueillent un avis favorable des enfants. Il serait dommageable de les remettre en cause. Des activités calmes, ludiques, sportives à l'abri des intempéries hivernales dans des locaux sportifs ou scolaires permettent aux enfants de se retrouver sur un temps récréatif agréable. Les parents demandent qu'une attention particulière soit portée à l'inscription des enfants aux activités afin d'en faire profiter à un maximum d'enfants.

8) Cantine

Depuis début janvier un nouveau prestataire, « **Yvelines restauration** » assure le service de restauration. Les enseignants ont constaté une nette amélioration de la qualité des repas. On observe également un retour très positif chez les enfants. Les problèmes d'hygiène ont été résolus grâce à l'achat de nouveaux couverts en nombre suffisant afin d'éviter un lavage entre les deux services. Le lave-vaisselle a été contrôlé par le nouveau prestataire qui confirme son bon état de fonctionnement.

9) Temps périscolaire (TAP)

Les activités du temps périscolaire en sont à leur 3^{ème} rotation. Les enfants semblent satisfaits par les activités proposées. On note malheureusement un état de fatigue qui s'accroît, aggravé par les épidémies de grippe et de gastro de ce temps hivernal. Il est nécessaire de faire le point sur le fonctionnement et de trouver des réponses à certains problèmes. Ces points sont exposés en conseil (dans un esprit positif) afin que la municipalité prenne des mesures pour y remédier.

- ✓ Gérer l'absence ou le retard de certains animateurs.
- ✓ Encadrer le temps de récréation prévu avant le démarrage des activités.
- ✓ S'assurer que tous les animateurs connaissent bien les procédures d'appel en cas d'urgence (numéro de téléphone du responsable des TAP à communiquer)

- ✓ Gérer la transition avec les personnes responsables de l'étude.
- ✓ Appliquer les mesures du Plan Vigipirate. (Toutes les portes d'accès aux locaux doivent être fermées à clé pendant les activités)
- ✓ Etre en adéquation avec les règles de vie de l'école.
- ✓ Donner des conseils aux animateurs qui doivent gérer aussi des comportements parfois difficiles de certains enfants.
- ✓ Respecter le temps d'activité : Arrêt prématuré de certaines activités parfois constaté.

Madame Ogès, responsable désigné par la municipalité pour gérer l'organisation des TAP, entend ces remarques. Ces points seront à débattre au cours d'une prochaine commission scolaire à laquelle 2 parents élus au conseil d'école seront invités. Les parents souhaitent vraiment que des réponses soient apportées à tous ces points qui concernent en grande partie la sécurité et l'encadrement des enfants. Les parents soulignent le fait que Mme Ogès est difficilement joignable, voir injoignable assez régulièrement et que cela pose un problème de sécurité. Mme Ogès précise qu'elle a transmis son numéro de portable à tous les animateurs et aux associations et qu'elle peut être joignable. Les parents souhaitent également qu'une présentation des animateurs soit faite sous forme d'affichage avec ou sans photo. Ils demandent que soient communiqués les noms de ceux qui interviennent auprès des enfants. Ils souhaitent aussi que soit transmis à tous les encadrants (équipe ATSEM comprise) le protocole en cas d'urgence sous forme de fiche sur laquelle seront mentionnés les numéros de téléphone de la responsable ainsi que celui de son adjoint.

Les enseignants pensent qu'en général les animateurs offrent des animations de qualité dans le cadre des TAP. Ils reconnaissent aussi la difficulté que peut représenter pour un animateur, l'encadrement d'un groupe d'enfants, pas toujours motivés par une activité qu'ils n'ont pas vraiment choisie.

10) Classe de découvertes.

En élémentaire les enseignants, après en avoir longuement débattu ensemble, ont décidé de ne pas organiser de classes de découvertes durant l'année 2015-2016. Ils restent attachés néanmoins à ces projets qui ont jusqu'alors donné beaucoup de satisfaction aux enfants comme aux enseignants. La configuration de la structure de l'école à la rentrée rend difficile la réalisation d'un séjour. De nombreux paramètres interviennent pour organiser une classe de découverte : enseignants bénévoles, organisation des classes, enfants difficiles à gérer, adhésion de l'équipe.....Tous ces paramètres analysés ont conduit l'équipe enseignante à prendre la décision de surseoir l'organisation pour l'année prochaine.

11) Entretien des locaux.

Le ménage est fait tous les jours par 2 personnes qui ont en charge le nettoyage des deux écoles maternelle et élémentaire. Cela fait évidemment une surface à nettoyer très importante pour deux personnes. Il est vrai qu'il conviendrait d'améliorer l'entretien des sanitaires par un nettoyage approfondi de manière régulière. Les parents demandent que les toilettes de l'école élémentaire soient nettoyés aussi dans la journée car des enfants refusent de s'y rendre par manque d'hygiène.

Mr Fritz présente un rapport de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement de 2007 sur l'hygiène dans les écoles. Dans une grande majorité des cas on constate un manque d'hygiène et d'entretien des sanitaires. Pour bien faire il faudrait un nettoyage 2 fois par jour en raison de la forte fréquentation des locaux durant la journée. Mr Nicolas entend cette remarque mais n'apporte pas de réponse pour l'instant à ce problème. Une première réponse passe par l'éducation des enfants qui doivent apprendre les règles élémentaires d'hygiène et de respect des locaux.

Dates Du prochain conseil d'école : 15 juin

Pour information : Concertation nationale sur le numérique pour l'éducation/ Site consultable :

www.EcoleNumerique.education.gouv.fr

Mr Nicolas informe le conseil d'école qu'un appel d'offres va être lancé pour le remplacement des huisseries et fenêtres de l'ancien bâtiment en 2015 (Ecole maternelle et élémentaire). Le cahier des charges est prêt. Les travaux seront échelonnés sur une ou deux années.

Compte -rendu proposé à la relecture à Mme Righélé et Mme Béjeau.

Les secrétaires et présidents de séance : Me Catinot, Mr Fortant

Annexe :

.....
Faute de temps et d'ordre du jour chargé les 2 écoles n'ont pas abordé le bilan des activités liées aux projets d'école mais souhaitent vous informer du suivi des actions en cours.

Point sur les activités pédagogiques liées au projet d'école :

Projets en élémentaire et maternelle:

La liaison maternelle / élémentaire s'effectuera sur des projets artistiques et culturels communs au cours de l'année. Ces projets qui ont été définis au cours du 1^{er} trimestre seront mis en œuvre de mars à mai. Un travail entre les classes de CE1 et PS se fera en art plastique d'après le conte « Boucle d'Or et les 3 ours ». Les CP et GS également établiront une liaison en art plastique d'après le conte « Jack et le haricot magique ».

Actions diverses en élémentaire :

- ✓ Prévention routière CM2 le 16 et 19 mars.
- ✓ Formations aux gestes de premiers secours par le CESU le 30 mars pour les CM2
- ✓ USEP : Athlétisme 8 juin CP/CM2, 15 juin CM1/CM2, 22 juin CE1 et CP, 25 juin CE2 et CE2/CM1
- ✓ Sorties USEP/association sportive de la Croix Boissée : Cycle 2 safari Roller le mercredi 15 avril après-midi et cycle 3 Raid aventure le mercredi 20 mai après-midi
- ✓ Initiation tennis pour les classes de CP et CE1 du 5 mars au 16 avril (7 séances le mardi)
- ✓ 2 rencontres avec la circonscription seront prévues cette année en jeux collectifs et tennis pour les CP et CE1 ;
- ✓ Projet en sport d'opposition avec intervenant demandé pour les classes de CP/CM2+CE2+CE2/CM1
- ✓ Sortie au musée de la grande guerre à Meaux le lundi 9 mars (CP+CP/CM2+CM1/CM2) et lundi 13 avril (CE1+CE2/CM1+CM2)
- ✓ Participation au salon du livre de jeunesse semaine du 5 mars
- ✓ Début des opérations AFFELNET : Dossier d'entrée en 6^{ème} à partir du 12 mars.
- ✓ Carnaval Samedi 11 avril
- ✓ Remise de cadeaux CM2 et GS Vendredi 26 juin 14h
- ✓ Animation musicale en liaison avec la BCD le 27 et 28 novembre annulée
- ✓ Animation théâtrale Cycle3 (Atelier de l'orage) mardi 9 décembre en lien avec le spectacle « Gilgamesh » et Animation cycle 2 dans le cadre des hivernales, vendredi 9 janvier : Bilan Positif

Actions diverses en maternelle :

- ✓ USEP : Gymnastique pour les PS le 24 mars 2015 à Cheptainville, Athlétisme pour les 3 classes le 11 Mai à Bondoufle, Animation autour des contes « La forêt des contes » le 22 juin 2015 dans la forêt de Cheptainville pour les MS/GS.
- ✓ Carnaval le Samedi 11 avril (fabrication des costumes pour les enfants et réalisation du bonhomme carnaval qui défilera dans le village)
- ✓ Sport d'opposition avec intervenant pour les MS/GS (7 séances tous les lundis, du 13/03 au 18/05) et pour les PS (4 séances tous les lundis du 01/06 au 22/06)
- ✓ Roller au gymnase avec les enseignantes pour les MS/GS les jeudis, du 12/03 au 28/05.
- ✓ Repérage des Troubles Spécifiques des Apprentissages (TSA) pour les élèves de GS : Repérage dans les classes à l'aide d'une évaluation à visée pédagogique, transmission des synthèses au médecin scolaire qui les analyse et décide de la pertinence de faire des évaluations complémentaires.
- ✓ Participation à la « Grande Lessive »
- ✓ Participation des classes de MS/GS au Rallye Math Essone 2014.
- ✓ Participation à Objectif TUIC pour une des classes de MS/GS.
- ✓ Photographe pour la photo de classe le mardi 14 avril 2015
- ✓ Remise des cadeaux pour les GS qui quittent l'école pour une nouvelle aventure à l'école élémentaire le Vendredi 26 juin à 14h00.